



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

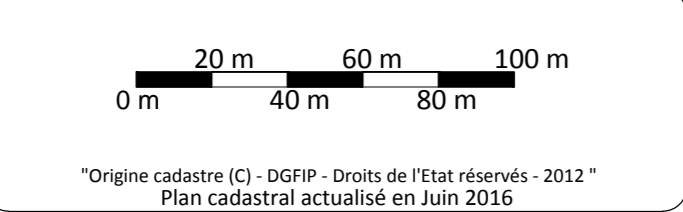
Commune de LES VALLEES DE LA VANNE

Document graphique secteur THEIL SUR VANNE

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire :  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
101 03 84 25 46 57 Fax 10 84 25 22 25  
www.valleesdeyonne.fr



### Légende :

- Limite de zones et de secteurs.
- ZONES URBAINES**
  - U** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
  - UE** Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services
- ZONES AGRICOLES**
  - A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
  - Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
  - N** Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)
- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser.
- Bâtiment agricole existant et en projet avec périmètre de réciprocité (Chambre d'Agriculture).
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés
- Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :**
  - Arbre remarquable / Alignements d'arbres / Promenades arborées
  - Puits / Lavoir / Fontaine
  - Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...
  - Cours d'eau, fossé, marre, étang.
  - Milieux humides (données DREAL)
  - Vergers de production (V1)
  - Vergers au sein du village (V2)
  - Bois, haies, bosquets à préserver
- Risques et nuisances repérés au titre des articles R\*123-11 b) :**
  - Zone inondable (Etude IPSEAU)
  - Ruissellement
  - Aléa faible
  - Aléa moyen
  - Aléa fort
- Servitudes d'utilité publiques :**
  - Aqueducs de la Vanne et périmètres
  - Aqueduc
  - Périmètre de protection immédiate
  - Périmètre de protection rapproché

